

Communiqué de presse  
28 avril 2023

## ANR-Région Provence-Alpes-Côte d'Azur : lancement d'un dispositif unique de soutien à la recherche partenariale

Le 24 juin 2022, l'Agence nationale de la recherche (ANR) et la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur se sont engagées dans une convention pluriannuelle pour soutenir et renforcer les capacités de recherche et d'innovation. Ce partenariat permet de conforter l'excellence de la recherche et de favoriser son rayonnement à l'échelle nationale et internationale. De plus, le rapprochement des laboratoires académiques et des entreprises représente un objectif commun qui s'illustre par une première initiative conjointe dont le nouveau dispositif sera présenté par la Région le [4 mai lors d'un webinaire d'information](#) co-animé avec l'ANR.

« La Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a choisi l'ANR pour apporter un abondement complémentaire aux projets de recherche sélectionnés dans le cadre des appels à projets LabComs et Chaires Industrielles de l'Agence. Cette mesure novatrice vise à inciter les chercheurs et chercheuses du territoire à candidater aux appels nationaux de l'ANR afin de développer des partenariats public-privé mais aussi à les soutenir en équipements scientifiques qui bénéficieront aux organismes et établissements régionaux : l'effet levier est double et c'est une première action que nous sommes très fiers de porter avec la Région » déclare **Thierry DAMERVAL**, Président-directeur général de l'Agence nationale de la recherche.

« Nous avons pour objectif de faire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur l'une des Régions les plus innovantes d'Europe, en nous appuyant notamment sur un écosystème de recherche dense et performant. Le renforcement du rapprochement entre monde académique et entreprises sont essentiels pour être à la hauteur des grands défis sociétaux et environnementaux qui nous attendent » déclare **Renaud MUSELIER**, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France.

### Zoom sur... Les objectifs communs de cette convention pluriannuelle :

- Garantir une meilleure articulation des différents instruments de financement en sollicitant l'ANR pour son expertise dans l'évaluation des projets de recherche,
- Renforcer, sur le territoire, les retombées des financements du plan France 2030, pour lequel l'ANR est opérateur,
- Contribuer à une meilleure identification des domaines scientifiques stratégiques pour le territoire régional par un partage réciproque d'informations et de données,
- Améliorer la visibilité des modes de soutien et leur complémentarité pour simplifier la recherche de financements,
- Lancer des appels à projets communs sur des thématiques spécifiques,
- Partager des bonnes pratiques et travailler à leur harmonisation (formulaire de dépôt, méthodologie d'évaluation d'impact prospective, etc.).

### CONTACTS PRESSE

Agence nationale de la recherche : [contactpresse@agencerecherche.fr](mailto:contactpresse@agencerecherche.fr) - 06 81 61 12 97  
Service de Presse Région Sud – [servicedepresse@maregionsud.fr](mailto:servicedepresse@maregionsud.fr) – 04.91.57.51.64

## **Annexe : présentation du dispositif conjoint visant à développer des partenariats entre acteurs publics et privés implantés en région**

**Le rapprochement entre les laboratoires académiques et les entreprises constitue un objectif prioritaire de la Région en faveur de la recherche et de l'innovation** afin d'accompagner sa transformation technologique, industrielle et économique, de la préparer aux grands défis sociétaux de demain et de développer l'emploi sur son territoire.

Pour atteindre cet objectif, la Région Sud et l'ANR lancent un premier dispositif unique de soutien à la recherche partenariale entre acteurs publics et privés implantés sur le territoire. **Cette première initiative commune porte sur un soutien régional en investissement d'équipements scientifiques, à hauteur de 200 000 €, destiné aux laboratoires de recherche régionaux lauréats des appels à projets « LabCom » et « Chaires Industrielles » de l'ANR sur la période 2023-2024.** Ces équipements devront avoir un effet structurant, facilitateur et accélérateur du projet de partenariat.

**La Région a ainsi fait le choix de s'associer à l'ANR, forte de son expertise dans le déploiement de programmes de financement pour stimuler les partenariats avec les entreprises et le transfert des résultats de la recherche publique vers le monde économique, dans lesquels s'inscrivent :**

- [L'appel à projets « LabCom »](#) : associe un laboratoire de recherche académique et une entreprise (PME ou ETI) afin d'encourager la création de partenariats bilatéraux durables et de favoriser la production de connaissances et de savoir-faire. Un LabCom se caractérise par : une gouvernance commune, une feuille de route des activités à mener et une stratégie commune de valorisation des travaux, un accord prédéfini de partage de la propriété intellectuelle, enfin, une stratégie de pérennité de la collaboration. L'appel à projets LabCom est ouvert annuellement et en continu (avec 2 sessions d'évaluation) à tous les champs scientifiques et technologiques. Son taux de sélection est attractif (38,4% en 2022) et l'aide allouée<sup>1</sup> par l'ANR est de 363 000 € maximum pour une durée de projet pouvant aller jusqu'à 54 mois.
- [L'appel à projets « Chaires Industrielles »](#) : associe un organisme public et une ou plusieurs entreprises, principalement des grands groupes industriels qui souhaitent lier des relations pérennes avec des laboratoires académiques. L'appel vise à renforcer la compétitivité des entreprises autour d'un triple objectif : réaliser des recherches collaboratives dans des domaines stratégiques pour l'industrie française ; permettre à des enseignants-chercheurs (ou chercheurs) reconnus au plus haut niveau international de développer leur savoir-faire au service d'une recherche ambitieuse à portée industrielle ; accueillir et former des doctorants et post-doctorants pour en faciliter ensuite leur l'employabilité. Ce programme est ouvert à toutes les thématiques de recherche. Le financement de l'ANR (889 000 € en moyenne) est apporté à la partie académique et le partenaire industriel s'engage à apporter l'équivalent au consortium sur la durée du projet, soit 48 mois maximum. Le taux de sélection est également attractif puisqu'il a atteint 50% en 2022.

L'abondement régional complémentaire dédié aux équipements scientifiques s'opérera sous la forme d'un appel à projets régional expérimental sur la période 2023 et 2024. Il sera ouvert à tout organisme public de recherche et d'enseignement supérieur implanté en région Provence-Alpes-Côte d'Azur et lauréat d'un appel à projets LabCom ou Chaires Industrielles de l'ANR.

---

<sup>1</sup> au partenaire académique, seul bénéficiaire de la subvention ANR

Chaque organisme devra avoir déposé au préalable un dossier de candidature à l'un de ces deux appels en partenariat avec, a minima, un acteur économique implanté sur le territoire régional.

Ces projets partenariaux devront, par ailleurs, s'inscrire dans les filières stratégiques et/ou les technologies clés définies dans le [Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation](#) (SRDEII) et dans les priorités du [Plan Climat régional « Gardons une Cop d'avance »](#).

Ce nouveau dispositif sera présenté par la Région le [4 mai lors d'un webinaire d'information](#) co-animé avec l'ANR.